



Dévoluy Ski Développement

Aménagement d'un réseau neige sur les pistes Chamois et Sommarel *Dévoluy (05)*

Dossier d'examen au cas par cas Annexes au formulaire CERFA n° 14734*04

Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation au 1/25 000^{ème}

Annexe obligatoire n°3 : Photographies de la zone d'étude

Annexe obligatoire n°4 : Plans du projet

Annexe obligatoire n°5 : Plan des abords du projet

Annexe obligatoire n°6 : Localisation et effets du projet sur les sites Natura 2000

Annexe complémentaire n°1 : Incidences du projet sur les ressources naturelles

Annexe complémentaire n°2 : Incidences du projet sur la biodiversité

Annexe complémentaire n°3 : Incidences du projet sur le paysage

Annexe complémentaire n°4 : Synthèse des incidences et détail des mesures ERC

Annexe complémentaire n°5 : Analyse des effets cumulés du projet sur l'environnement

12 octobre 2026

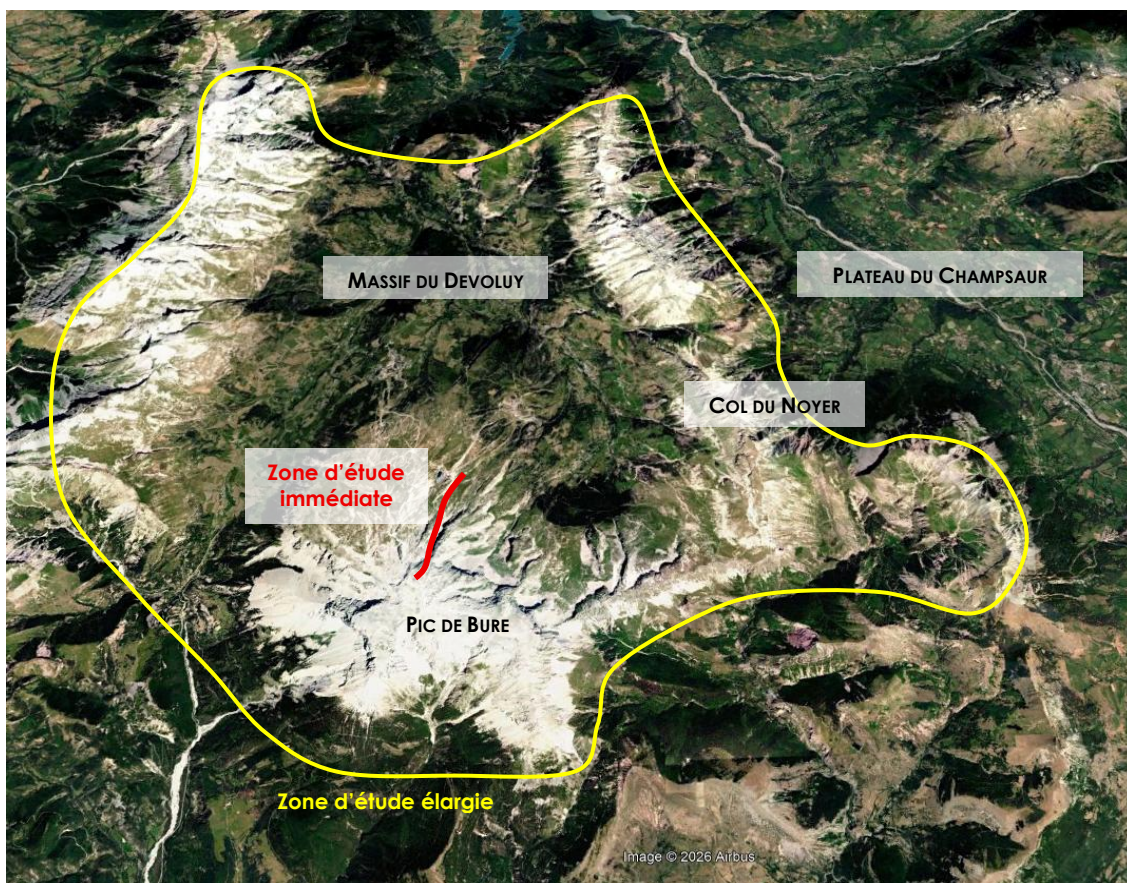
Réf. : 2025211



1.1. LOCALISATION DU PROJET ET CONTEXTE

La zone d'étude immédiate correspond aux espaces qui seront directement concernés par les aménagements projetés, soit la zone de projet.

La zone d'étude élargie couvre un périmètre plus vaste, permettant d'appréhender les relations visuelles et paysagères du projet à une échelle territoriale plus large.



Localisation de la zone d'étude élargie et immédiate. Source : Google Earth, annoté KARUM, 2026.

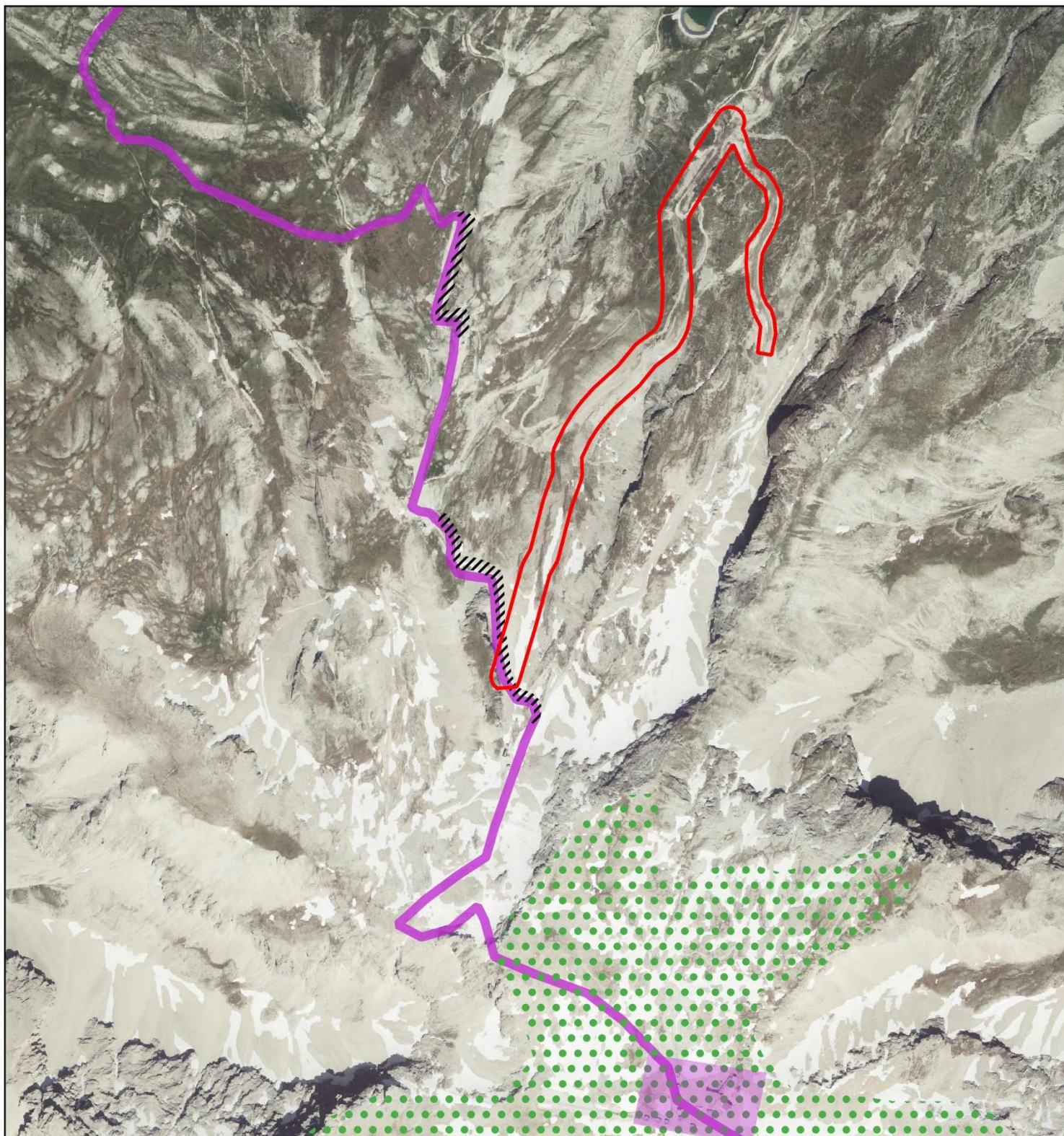
Pour l'analyse des enjeux patrimoniaux et paysagers, la zone d'étude élargie s'inscrit dans le contexte de relief montagnard du massif du Dévoluy, structuré notamment par le Pic de Bure au sud et le col du Noyer à l'est, lequel constitue un point de passage vers la vallée du Champsaur.

La zone d'étude immédiate se situe au sein de la partie la plus élevée du domaine skiable de Superdévoluy, entre 1 950 et 2 300 m d'altitude. Elle correspond à des milieux alpins situés au-dessus de la limite forestière. Ces espaces sont principalement aménagés pour la pratique du ski alpin et comprennent plusieurs pistes et équipements associés.

Le secteur présente toutefois des niveaux d'anthropisation variables. Certaines portions conservent un caractère relativement naturel et ouvert, tandis que d'autres sont davantage marquées par les aménagements liés à l'exploitation du domaine skiable, notamment les terrassements liés à la création et à l'entretien des pistes de ski, donnant des pistes 4x4, plus ou moins marquées en saison estivale. Une seule remontée traverse la zone d'étude : il s'agit du télésiège du Sommarel.

Deux secteurs font plus particulièrement l'objet de l'analyse paysagère :

- **Le secteur aval** de la zone d'étude, correspondant à la jonction entre les pistes Sommarel et Chamois ainsi qu'à la partie basse de ces deux pistes. Le bas de la piste Sommarel présente un caractère relativement naturel et peu fréquenté. Il bénéficie néanmoins d'une forte visibilité depuis le chemin de randonnée GRP Tour du Pic de Bure, ce qui constitue un élément important dans l'appréciation de sa sensibilité paysagère.
- **Le secteur amont** de la zone d'étude, situé dans la partie la plus élevée du domaine skiable, sous le plateau de Bure. Ce secteur présente un caractère plus ouvert et montagnard, en lien direct avec les reliefs environnants. Sa fréquentation est notamment liée au passage du GRP Tour du Pic de Bure dans sa partie la plus haute, chemin depuis lequel le randonneur est amené à voir plusieurs parties de la zone de projet.



Légende

 Zone d'étude

Grande Randonnée de Pays

 GRP Tour du Dévoluy

 Variante Pic de Bure

 Zones de covisibilité entre la zone d'étude et le GRP

Plateau de Bure

 Observatoire

 Plateau



Échelle : 1:15000

0 300 m

Conception: KARUM n°2025211 / E.PERRIER & L.SEAUVE
Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2025)
et du SCAN25® - IGN - (2025)
Source de données : KARUM (20XX-20XX)
Date : 06/10/2026

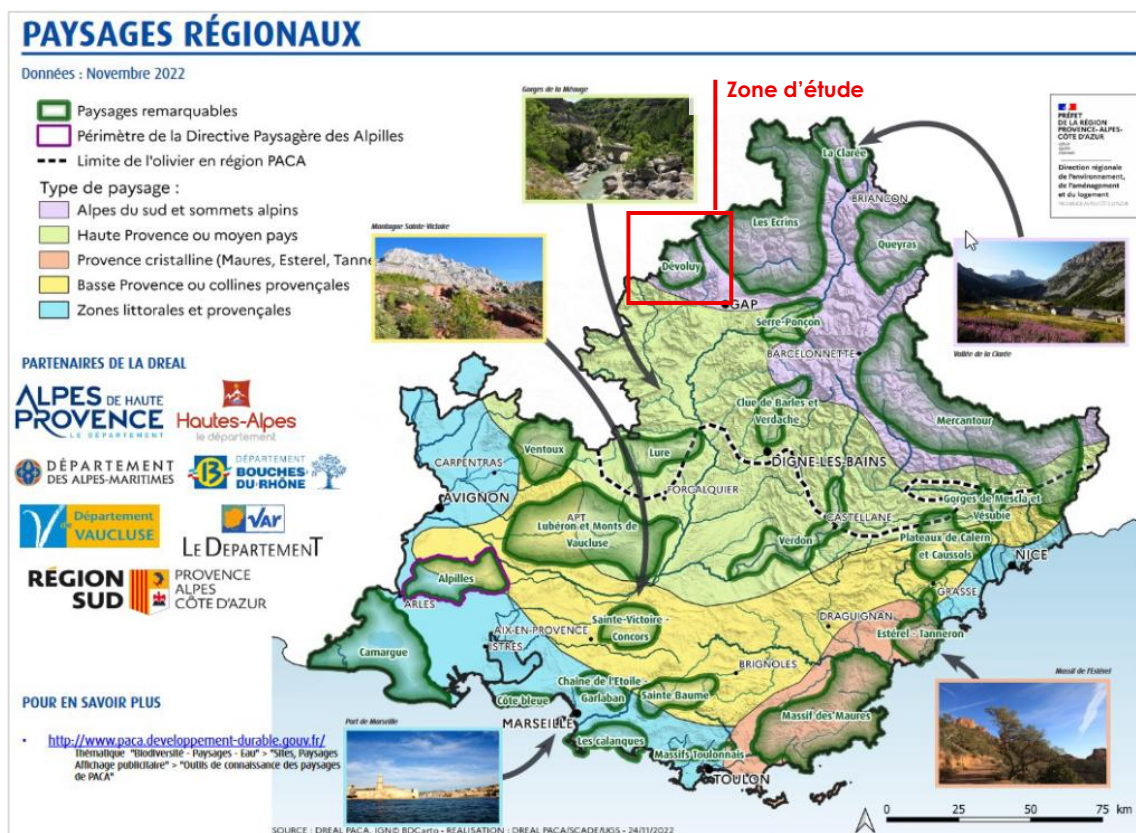
1.2. UNITE PAYSAGERE

A ECHELLE REGIONALE

Source : www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a défini 5 grands types de paysage dans son territoire. La zone d'étude appartient au paysage des Alpes du Sud et sommets alpins. Ses caractéristiques sont les suivantes : « Des paysages fortement contrastés par des sommets à pelouse et à névés et des versants très boisés. La haute montagne accueille des stations de sports d'hiver et des espaces labélisés parcs nationaux ou régionaux (Écrins, Mercantour, Queyras). En moyenne montagne, l'agriculture prédomine : terre de labour, arboriculture, prairie ».

La zone d'étude s'inscrit dans le paysage dit de haute montagne. Il est caractérisé, dans l'atlas des paysages régionaux, de paysage remarquable.



Carte des paysages régionaux – Source : DREAL PACA

A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Source : <https://paysages.hautes-alpes.fr/atlas-paysager-r8-le-massif-devoluy.html>

Dans le cadre posé par le ministère de l'Environnement, l'Atlas des paysages de la région PACA identifie 11 unités paysagères au sein du département des Hautes-Alpes. La zone d'étude s'étend sur l'unité « **massif du Dévoluy** ».

« Le toponyme Dévoluy viendrait du latin devolvere qui signifie tomber en roulant, ce qui fait référence à la présence **d'immenses éboulis et d'innombrables clapiers** sur les limites des propriétés.

Cette unité paysagère du Dévoluy est marquée par ces géants de pierre qui ont contribué à la protéger et à l'isoler du regard des autres et de l'Histoire [...]. Les accès limités ont régulé "naturellement" l'économie essentiellement orientée vers l'agriculture et le tourisme.

L'unité paysagère du massif du Dévoluy s'étend sur 149 km² sur un axe Nord-Sud.

Le Dévoluy est un espace aux accès limités (au Sud, au Nord et occasionnellement à l'Est) et un territoire de montagne avec des sommets qui oscillent entre 2709 m (Pic de Bure) et 1683 (Pic Grillon). Le Dévoluy affirme dans ses paysages une **minéralité forte** et prégnante marquée par trois hauts sommets que sont le Grand Ferrand (2758 m), la Grande Tête de l'Obiou (2789 m) et le Pic de Bure avec ces 2709 m, **particulièrement réputé pour son plateau, désert minéral qui accueille depuis les années 1977 les 6 antennes de l'observatoire de l'Institut de Radio Astronomie Millimétrique (IRAM).**

Ce massif haut perché, apparemment **isolé et difficile d'accès**, s'est organisé autour d'un axe routier majeur. Quatre villages, anciennes communes de Dévoluy s'effilochent le long de ces RD et un grand nombre de hameaux dispersés se répartissent en périphérie de ces anciens chefs-lieux. Ainsi se dessine le tableau « urbain » de ce massif, tableau enrichi par des édifices religieux et par un **patrimoine vernaculaire propre à la montagne (fours, fontaines, murets...).**

La saison hivernale transforme les champs, les prairies, les alpages et les pentes en un gigantesque « stade » dédié à la pratique des **sports et loisirs d'hiver** (ski de piste, ski de fond, ski de randonnée, raquettes...). **Deux stations**, de factures très différentes, confirment cet intérêt pour ces pratiques hivernales, Superdévoluy et la Joue du Loup. »

1.3. PERCEPTIONS ET ELEMENTS PAYSAGERS SENSIBLES

PERCEPTIONS SENSIBLES

Les perceptions étudiées correspondent aux vues significatives du projet depuis des espaces fréquentés, habités ou reconnus.

L'ensemble des vues les plus significatives de la zone d'étude sont localisées sur la carte présentée dans l'annexe obligatoire 3 (photos de la zone d'étude).

Cette analyse des perceptions de la zone d'étude se base sur une visite de terrain. Les vues retenues sont soit des vues emblématiques (depuis les lieux touristiques les plus fréquentés, tels que la VE 2 depuis le sentier de randonnée GRP Tour du Dévoluy – variante Pic de Bure), soit des vues permettant de positionner la zone d'étude dans son contexte paysager global (VR 1 à 6).

Ces différentes vues permettent d'identifier différents éléments paysagers sensibles à proximité du projet :

- **Les éléments minéraux** : éboulis rocheux et falaises calcaires avec grottes et chourums. Les chourums sont des cavités naturelles uniques creusées dans le calcaire (comme le chourum Olympique), attirant les spéléologues de toute l'Europe.
- **Les éléments végétaux** : prairies alpines et étendues herbeuses à usage agropastoral.



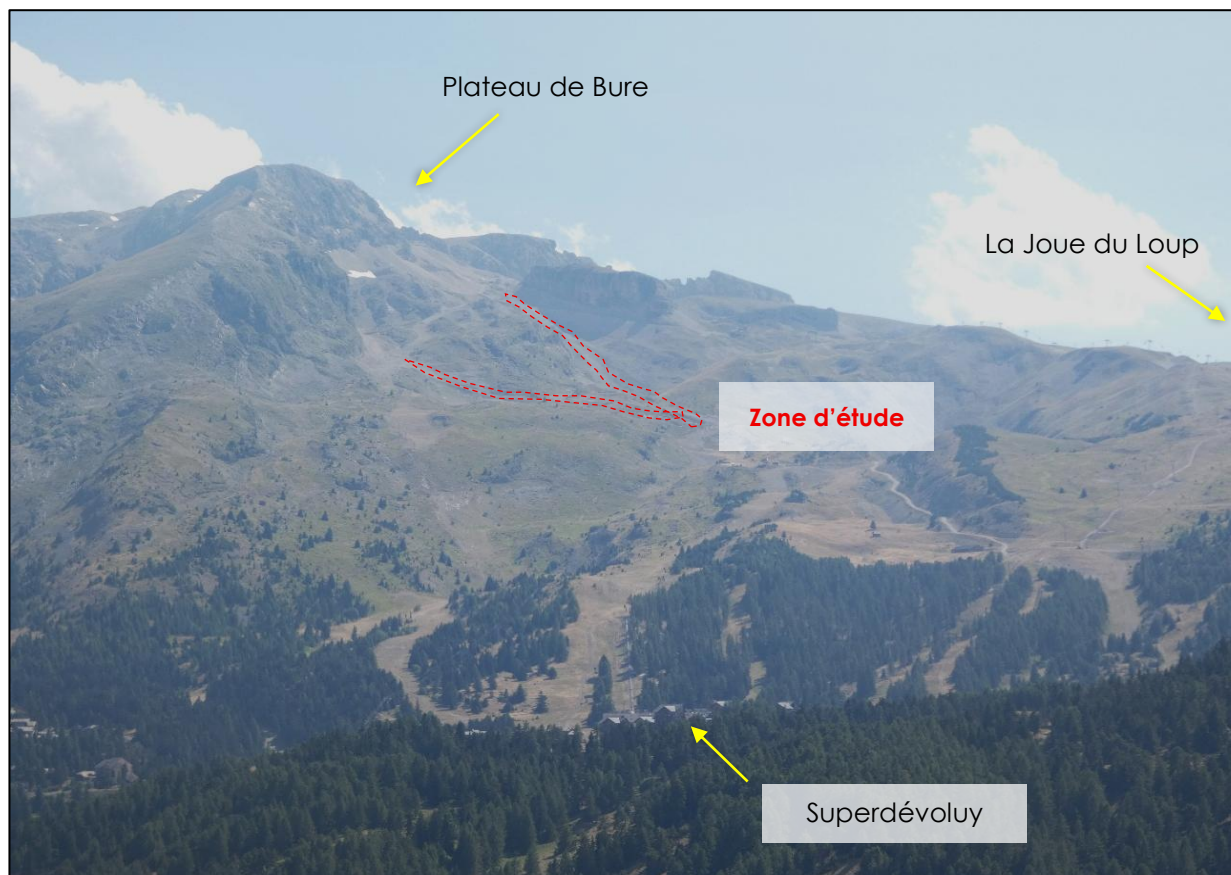
Chourums. Mosaique d'éléments minéraux et végétaux du Dévoluy. Source : KARUM, 2026.

Le projet d'aménagement du réseau neige s'inscrit dans un secteur du domaine skiable déjà en partie aménagé, qui conserve néanmoins une apparence relativement préservée. En effet, les fronts de neige de Superdévoluy et de la Joue du Loup ne sont pas perceptibles depuis la zone d'étude ; les équipements de remontée mécanique y sont peu présents, seul le télésiège du Sommarel traverse le secteur.

La zone d'étude s'inscrit dans un paysage dominé par des composantes fortement minérales, notamment des pierriers, des éboulis et des affleurements de roches calcaires. Ces éléments présentent des teintes particulièrement claires, allant du blanc et du gris jusqu'à des nuances plus orangées, contribuant à créer une ambiance lumineuse et, par endroits, une atmosphère presque lunaire. Les surfaces herbacées viennent ponctuer cet environnement minéral et participent à la formation d'une mosaïque paysagère associant étroitement les composantes minérales et végétales (illustration ci-dessus).

PERCEPTION DES ELEMENTS PAYSAGERS SENSIBLES DEPUIS LES VUES ELOIGNEES

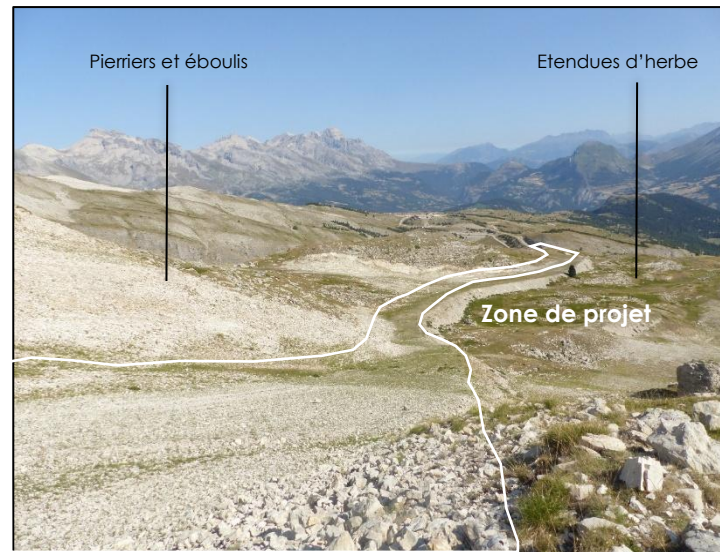
Depuis le versant opposé (route menant au col du Noyer), le domaine skiable de Superdévoluy est bien perceptible. On distingue certaines pistes particulièrement marquées ainsi que les layons des remontées mécaniques. Le front de neige de Superdévoluy dans la zone forestière n'est que peu perceptible. On distingue les zones de projet dans la partie haute de la station, à la transition entre alpages et zones rocheuses du plateau de Bure. En revanche, la zone projet est trop éloignée pour distinguer clairement la mosaïque formée par les alternances d'éboulis et d'étendues herbeuses.



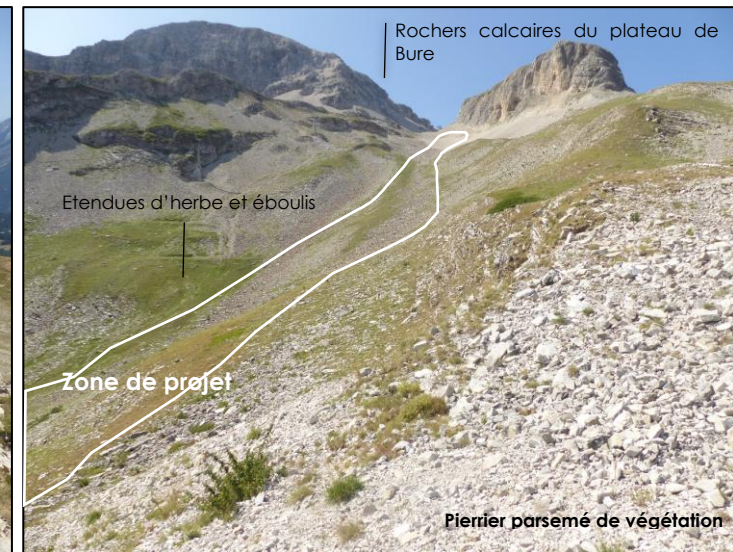
Vue depuis le col du Noyer. Source : KARUM, 2026

PERCEPTION DES ELEMENTS PAYSAGERS SENSIBLES DEPUIS LES VUES RAPPROCHEES

Depuis les points de vue rapprochés, les textures rocheuses ainsi que les tonalités claires et lumineuses caractéristiques des zones d'éboulis sont nettement perceptibles. À cette échelle d'observation, les différents éléments paysagers sensibles apparaissent de manière particulièrement lisible. La mosaïque formée par les composantes végétales et minérales se distingue aussi bien dans le secteur amont que dans le secteur aval (photos ci-contre). Le secteur aval se caractérise toutefois par une présence plus marquée des éléments rocheux. La topographie y devient plus raide et le secteur est directement dominé par les reliefs rocheux du plateau de Bure, renforçant ainsi le caractère minéral et escarpé du paysage.



Vue depuis le haut de la piste Sommarel. Localisation des éléments sensibles. SECTEUR AVAL. Source : KARUM, 2026



Vue intermédiaire sur le haut de la zone d'étude, piste Chamois. Localisation des éléments sensibles. SECTEUR AMONT. Source : KARUM, 2026

De plus, une large partie de la zone de projet est visible depuis le chemin de randonnée menant à l'observatoire et au pic de Bure. Le plateau de Bure constitue un site emblématique du Dévoluy, dont l'ambiance paysagère singulière est notamment marquée par la présence de ses grandes antennes, visibles sur la photographie ci-contre. Très fréquenté durant la saison estivale, ce secteur constitue ainsi un point de vue privilégié sur le paysage environnant et oblige un passage par la zone de projet.



Antennes du plateau du Bure. Source : KARUM, 2026

INCIDENCES BRUTES SUR LES PERCEPTIONS

Le projet prévoit des travaux d'installation d'un réseau neige, comprenant une tranchée qui aura un impact temporaire sur le paysage, et 26 enneigeurs qui auront un impact définitif.

Les travaux d'enfouissement du réseau neige seront perceptibles en vue éloignée. L'intégration paysagère de la tranchée dans le temps dépendra de sa remise en état après travaux.

Les enneigeurs prévus dans le cadre du projet ne seront pas perceptibles en vue éloignée depuis les versants d'en face.

En revanche, ils seront visibles depuis les points de vue rapprochés situés aux abords du sentier de randonnée menant au pic de Bure et aux abords de la piste 4x4.

Leur implantation introduira de nouveaux équipements dans une zone aujourd'hui relativement préservée. Bien que les enneigeurs, pris isolément, présentent un impact visuel moindre, l'accumulation progressive des différents aménagements au fil du temps pourraient venir menacer le caractère sauvage du massif du Dévoluy.

De plus, en raison de l'ambiance lumineuse et des teintes très claires du massif, des enneigeurs et leur tapis de protection, de couleur vive ou foncée, pourraient fortement ressortir dans le paysage.

Le niveau d'incidences brutes sur les perceptions sensibles est qualifié de **moyen**.

MESURES

L'atténuation de l'impact paysager des enneigeurs dépendra de la remise en état de la tranchée liée au réseau neige, de l'insertion topographique des regards des enneigeurs et de l'intégration des enneigeurs en saison estivale (cf. annexe complémentaire n°4 et liste des mesures recommandées ci-après).

Etant donné que la zone du projet se situe dans une zone fréquentée par les randonneurs pour l'accès au pic de Bure, une attention particulière devra être portée à leur intégration en saison estivale.

- ➔ **MR 2** : Revégétalisation par la technique d'étrepage
- ➔ **MR 3** : Revégétalisation par apport d'un semis de plantes herbacées locales ;
- ➔ **MR 5** : Insertion paysagère et topographique des regards des enneigeurs et de la tranchée du réseau neige ;
- ➔ **MR 6** : Intégration des enneigeurs en saison estivale ;
- ➔ **MS 1** : Suivi environnemental de chantier.

L'annexe complémentaire n°4 présente le détail de ces mesures.

INCIDENCES RESIDUELLES

Après la mise en place de mesures d'intégration paysagère, l'incidence résiduelle est considérée comme **faible**.

1.4. PATRIMOINE CULTUREL

PARC NATIONAL

Le plus proche est le parc des Écrins, de l'autre côté du col du Noyer.

Le niveau d'enjeu est considéré comme **nul**.

MONUMENTS HISTORIQUES

Aucun périmètre de protection de monument historique n'est à proximité de la zone d'étude. Le plus proche est à Saint-Disdier et ne comporte pas de covisibilité avec la zone d'étude. Il s'agit de la **Mère-Église (Chapelle des Gicons)** : située à Saint-Disdier, c'est le monument incontournable de la vallée. Cette chapelle de pur style roman du XI^e siècle est **classée « Monument Historique » depuis 1927**. Elle possède un toit en chaume traditionnel et domine magnifiquement la vallée de la Souloise.

Le niveau d'enjeu est considéré comme **nul**.

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE

Un bâtiment bénéficiant du label « Architecture contemporaine remarquable » est proche de la zone d'étude : il s'agit des **résidences « Le bois d'Aurouze, les Issards »**. Ce bâtiment a été pensé dans le milieu des années 60 et date de la création de la station de ski. Cet immeuble comptant plus de 1000 studios était une innovation avant tout commerciale. Sa conception répondait à une architecture « rationnelle » optimisant l'accueil d'un grand nombre de touristes. Surnommé le « paquebot des neiges », c'est un bâtiment-bloc de 200 m de long posé sur une prairie alpine.

« L'idée d'origine était de transporter la ville à la montagne et dans un même bâtiment d'intégrer appartements, hôtels, restaurants, magasins, piscine, services. Aucune réflexion sur les abords n'a accompagné le projet. » (Extrait de la réactualisation de l'Atlas des Paysages de 2014). Cependant, la zone d'étude ne comporte pas de covisibilité directe avec ces résidences.

Le niveau d'enjeu est ainsi considéré comme **nul**.



Résidence du bois d'Aurouze, Superdévoluy. Source : KARUM, 2026

INCIDENCES BRUTES SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Les seuls sites patrimoniaux et paysagers présents dans la zone élargie du projet ne présentent aucune covisibilité avec cette dernière. Il n'y aura aucun effet du projet sur ceux-ci.

Le niveau d'incidence brutes du projet sur le patrimoine culturel est considéré comme **nul**. Aucune mesure n'est à prévoir.